

DU XÉNISME DANS LE CORAN TRADUIT EN LANGUE FRANÇAISE¹

ظاهرة الدّخيل اللّغوي في ترجمة القرآن إلى اللغة الفرنسية

Xenism in the Qur'an Translated into French

Dr Abderrahmane Ayad

Maître de conférences en sciences du langage

Université de Jijel - Algérie

abderrahmane.ayad@univ-jijel.dz

Résumé

Cet article analyse le recours au xénisme dans la traduction du Qour'ân en langue française, en tant que procédé lexical résultant d'un décalage linguistique, religieux et culturel entre l'arabe et le français. Défini comme une unité lexicale étrangère non intégrée à la langue d'accueil, le xénisme répond à un vide terminologique lié à l'inexistence ou à l'inadéquation des équivalents français pour certaines notions islamiques. L'étude, fondée sur un corpus sélectionné de la traduction du Coran de Muhammad Hamidullah, éd. 2000, met en évidence l'influence déterminante de la divergence religieuse dans l'emploi de termes xénitiques tels que *ihrâm*, *salât* ou *siyâm*. Malgré les difficultés de réception qu'il peut engendrer, le xénisme apparaît comme un mécanisme incontournable du discours spécialisé et comme un vecteur d'enrichissement linguistique et culturel en français.

Mots-clés : xénité, xénitique, xénogenèse, xénolecte, xénolocuteur.

الملخص:

تتناول هذه الدراسة استخدام الدخيل اللغوي في الترجمة الفرنسية للقرآن الكريم، باعتبارها آلية لغوية ناتجة عن الفروق اللغوية والدينية والثقافية بين اللغتين العربية والفرنسية. يُعرف الدخيل اللغوي كوحدة لفظية أجنبية لم تُدمج بعد في اللغة المستقبلة، وتعمل على سد الفجوات المصطلحية الناتجة عن غياب أو عدم كفاية المكافئات الفرنسية لبعض المفاهيم الإسلامية. استناداً إلى مجموعة من الترجمات القرآنية. تعتمد الدراسة على مدونة مختارة من الترجمة الفرنسية للقرآن لـ محمد حميد الله ط. 2000، وتبين التأثير الحاسم للاختلاف الديني في استخدام المصطلحات الغربية مثل إحرام، صلاة، وصيام. وعلى الرغم من التحديات التي قد تواجه القارئ في فهمها، يُعتبر الدخيل اللغوي آلية أساسية في الخطاب المتخصص ووسيلة لإثراء اللغة والثقافة الفرنسية.

الكلمات المفتاحية: الكلمة الدّخيلة، دخيلي، تكوّن الدّخيل، اللسان الدّخيل، المتحدث باللسان الدّخيل.

¹ Ce papier est une version augmentée d'un texte tiré de mon ouvrage *Lexicologie et sémantique. Étude contrastive des mots de l'islam*. Un PDF de ce livre est téléchargeable sur la plateforme numérique HAL : <https://hal.science/hal-05375126>

Abstract

This article analyzes the use of xenism in the French translation of the Qur'an, as a lexical strategy resulting from linguistic, religious, and cultural gaps between Arabic and French. Defined as a foreign lexical unit not yet integrated into the target language, xenism addresses terminological gaps caused by the absence or inadequacy of French equivalents for certain Islamic concepts. The study, based on a selected corpus from Muhammad Hamidullah's French translation of the Qur'an ed. 2000, highlights the decisive influence of religious divergence in the use of xenitic terms such as *ihrâm*, *salât*, or *siyâm*. Despite the comprehension challenges it may pose, xenism appears as an essential mechanism in specialized discourse and as a vector of linguistic and cultural enrichment in French.

Keywords: xenicity, xenitic, xenogenesis, xenolect, xenospeaker.

Mot composé savant venu du grec ancien ($\xi\epsilon\nu\sigma$), *xénos*, ayant alors eu le sens d'« étranger » ou de « hôte », le xénisme est une unité lexicale étrangère à la langue et au discours. C'est-à-dire qu'il n'a pas encore reçu le statut de mot de la langue, car il n'est pas attesté dans les dictionnaires. Le xénisme est employé dans sa forme originale de sa langue en gardant ses traits morphophonologiques tels quels, qui ne le quittent jusqu'à ce qu'il soit « promu » au stade d'emprunt. « [Il] appartient à une langue autre que celle dans laquelle elle apparaît, autrement dit la langue d'accueil ou d'arrivée. C'est le premier stade de l'emprunt. » (DUBOIS, 1994 : 512). Il répond à une nécessité accrue de nommer des notions qui sont soit inexistantes dans la langue du locuteur ou soit qui existent, mais avec des différences modificatrices du sens de la forme xénitique en question, telle qu'elle est employée dans sa langue source. Il est à noter que plus les langues donneuse et réceptive du xénisme sont différentes au plan culturel plus le besoin à en faire usage accroît.

La divergence culturelle en matière de religion est, elle également, un élément responsable de ladite disparité. En effet, étant donné que c'est avec le lexique que l'on décrit les notions propres à une culture, il s'avère que celui-ci même soit un indicateur susceptible de relever les différences culturelles, et ce avec l'emploi de termes qui ne sont pas intégrés dans la langue française ou qui le sont mais approximativement. Les mots d'un lexique donné sont en fait descriptifs au premier plan des réalités culturelles inhérentes à la langue auquel il appartient. Et c'est à ce moment-là que le lexique d'une langue a recours au xénisme. Le domaine islamique n'étant pas épargné de ce phénomène, l'auteur de notre corpus a donc fait appel à l'usage à des contextes divers et variés du xénisme. (AYAD : 2016).

Da manière générale, un xénisme est employé par un locuteur ou un auteur quand la notion qu'il revêt est absente de la langue de ces derniers². Cette absence est due à plusieurs raisons, telles que les différences culturelles du point de vue selon lequel chaque langue véhicule une culture qui lui est sienne, ou encore la représentation de l'univers liée à chaque langue, ou la vision du monde propre à chaque communauté linguistique, etc. Le xénisme vient alors le plus souvent comme une réponse à un besoin de communication et pour palier un vide lexical dans la langue et désigner des réalités qui n'existent pas dans le pays. (GANNIER, 2010 : 3).

L'appellation de ce procédé néologique *xénisme* qui provient du grec *xénos*, et signifiant étranger revient à ses caractéristiques sur le plan morphophonologique et sémantique. C'est ce qui marque sa xénité ou son étrangeté dans la langue cible et sa culture. Les mots xénitiques portent effectivement des formes graphiques et des marques phonétiques exotiques, car elles sont étrangères au système morphologique et phonologique de la langue d'accueil. Sur le plan définitionnel aussi, vu que les locuteurs n'ont pas un savoir partagé du xénisme, leur utilisation exige donc une explication, soit par traduction soit par paraphrase. (CHERIGUEN, 2002 : 206). Les termes relevant du xénisme demeurent donc étrangers à la langue d'arrivée, dans la mesure où l'on prend en compte les trois considérations suivantes :

1. Le fait qu'ils soient différents du système phonologique de cette langue.
2. Le fait qu'ils soient aussi différents de son système morphologique.
3. Le fait qu'ils soient aussi étrangers à cette langue sur le plan sémantico-référentiel. C'est-à-dire qu'ils désignent des réalités et des référents inconnus des locuteurs de la langue d'accueil.

Rappelant ces notions dans un constat d'ensemble, Jean-Marie Essono fait une description très instructive à ce sujet en écrivant :

Lorsque les termes étrangers demeurent effectivement étrangers dans un système linguistique parce qu'ils expriment des réalités qui n'ont pas leurs correspondants dans la langue d'accueil, on les qualifie de xénismes (du grec *xenos*, « étranger »). Un tel emprunt entraîne l'insertion dans la langue cible d'une forme de néologisme

² Or, il arrive quelquefois que la notion existe dans la langue, mais sans avoir de terme spécifique pour la désigner ou la décrire. Dans un pareil cas, pour un souci de précision et d'exactitude sémantique, l'auteur pourrait employer ce procédé pour en rendre compte.

phonique. Ainsi les sons [dʒ] et [ŋ] de l'anglais sont-ils entrés dans le système phonologique français avec des mots comme « jean(s) » [dʒin(z)], « parking » [parkin]. Lorsque l'emprunt adopte la structure phonologique ou morphologique de la langue cible, il est dit pérégrinisme. (ESSONO, 1998 : 130).

Notre corpus³ a enregistré plusieurs xénismes venant de la langue arabe. Nous citons l'exemple du terme *Ihrâm* [iħrām], qui veut dire sacralisation ou interdiction et qui est un acte cultuel précis durant le pèlerinage à la Mecque.

Parmi les énoncés-versets où ce terme est mentionné, nous citons les deux suivants :

- E. 1 : « Ô les croyants ! Remplissez fidèlement vos engagements. Vous est permise la bête du cheptel, sauf ce qui sera énoncé [comme étant interdit]. Ne vous permettez point la chasse alors que vous êtes en état d'ihrâm. Allâh en vérité, décide ce qu'il veut. » (S. La table servie, v. 01).

- E. 2 : « Ô les croyants ! Ne tuez pas de gibier pendant que vous êtes en état d'Ihram. Quiconque parmi vous en tue délibérément, qu'il compense alors, soit par quelque bête de troupeau, semblable à ce qu'il a tué, d'après le jugement de deux personnes intègres parmi vous, et cela en offrande qu'il fera parvenir à (destination des pauvres de) la Ka'aba, ou bien par une expiation, en nourrissant des pauvres, ou par l'équivalent en jeûne. Cela afin qu'il goûte à la mauvaise conséquence de son acte. Allâh a pardonné ce qui est passé ; mais quiconque récidive, Allâh le punira. Allâh est Puissant et Détenteur du pouvoir de punir. » (S. La table servie, v. 95).

Quant au sens identifié de ces deux énoncés et qui est aussi le même pour toutes les autres occurrences, car il s'agit d'un monosème, nous trouvons les deux séquences définitionnelles suivantes :

S.1. État interdisant au croyant de tuer du gibier, sinon, dans le cas où il l'aurait fait, il devra compenser en expiation de son acte par une bête de troupeau semblable à ce qu'il a tué, qu'il donnera aux pauvres de la Kaaba.

S.2. État rendant illicite la chasse à terre.

Et puisqu'il s'agit d'un terme qui n'existe pas en langue française, la comparaison de son sens avec les significations du TLF est impossible.

³ Rappelons que notre analyse est appliquée à des termes dépouillés de la traduction du Coran réalisée par Muhammad Hamidullah, 2000.

De manière générale, l'emploi des xénismes dans notre corpus a permis d'observer certains faits de langue et de culture que nous résumons comme suit :

1. Le xénisme vient comme une nécessité provoquée par l'inexistence dans la langue cible du concept ou du référent qu'il véhicule. Il vient ainsi palier un déficit terminologique causé par l'absence du lexème qui le désigne.
2. La divergence culturelle inhérente aux deux langues arabe et française en matière de religion, est un facteur important du recours aux xénismes. Les termes xénitiques relevés du corpus (*salât*, *siyâm*, *ihrâm*...) s'inscrivent tous dans ce paradigme.
3. Parfois le xénisme est employé (ex. *salât* et *siyâm*) pour apporter plus de précision à la notion ou la réalité exprimée dans le corpus. Ici également, le « décalage » culturo-religieux doit être mis en évidence, car ces derniers termes représentent des notions qui existent en langue française (prière, jeûne), toutefois elles sont différentes avec celles de l'islam. Nous reviendrons sur ce point précisément dans l'analyse des deux xénismes susmentionnés.

En outre, le xénisme, quoiqu'il soit une réponse *ipso facto* au besoin de communication, se trouve nonobstant souvent source de complication ou d'impossibilité à la compréhension pour le lecteur ou l'allocataire qui ne connaît pas la langue d'origine, ce qui exige de recourir aux procédés métalinguistiques et autonymiques pour le clarifier. Une opération de xénogenèse est alors déclenchée spontanément ou sciemment. En effet, eu égard de son étrangeté sur les plans phonétique, morphologique et sémantique, le mot xénitique est toujours sujet à attirer l'attention du récepteur qui se trouverait parfois même surpris de rencontrer un tel mot, notamment quand il n'est pas habitué à ce genre d'unité lexicale étrangère à sa langue maternelle. Cette « intrigue » qui traverse le discours au moment de l'apparition du xénisme se déclenche à l'oral, dans un premier temps, par la prononciation dissonante à l'oreille de l'interlocuteur français ou francophone, du fait qu'elle n'est pas conforme au système phonologique de sa langue, et sera, dans un second temps, manifestée par l'incapacité d'interpréter le mot. Ce second fait est relevable tant à l'oral qu'à l'écrit. S'agissant de l'écrit, un troisième phénomène viendra complexifier davantage la réception du xénisme, cette fois-ci sur le plan de l'écriture, la graphie de ce dernier ne s'alignant pas sur le système orthographique de la

langue d'accueil, pour nous la langue française. Au-delà du xénisme en tant qu'unité lexicale simple, nous rencontrons aussi, notamment dans les langues dites orales, des cas de xénolectes (AYAD, 2025 : 498). Autrement dit, des variétés linguistiques étrangères présentes au sein d'une communauté.

Mettant en lumière ces complications véhiculées par le xénisme, les co-autrices de l'article « Le hijab. Un emprunt autour duquel on glose » expliquent :

Avec le xénisme, le signe n'est pas transparent et l'altérité se situe à deux niveaux. Au niveau de la forme, plusieurs orthographies en français sont d'ailleurs susceptibles d'être adéquates à la forme orale arabe. C'est pourquoi nous trouvons *hijeb*, *hidjeb*, *hijab* et *hidjab*, cette dernière forme étant celle retenue pour la diffusion dans la presse écrite. Cette relative instabilité graphique souligne un problème d'adaptation à la morphophonologie du français. "La possibilité du xénisme croît avec l'écart culturel entre la langue d'origine de l'emprunt et la langue réceptrice" (Détrée, Siblot, Vérine, 2001). Le signifiant arrête donc le récepteur. Au niveau sémantique, le xénisme décrit une réalité spécifique inexistante dans l'espace de la langue d'accueil. Cette définition stricte du xénisme est à adapter pour *hidjab* car, dans l'Hexagone, il y a bien une réalité nouvelle, mais une définition « naturelle » (Martin, 1990) reste encore difficile à formuler. Cette altérité qui crée un arrêt sur le mot nous invite à identifier ici une modalisation autonymique portée par le signe lui-même... (PETIOT & REBOUL-TOURE, 2006).

Or, malgré ces « problèmes » posés par l'emploi du xénisme, y recourir demeure une procédure lexicale incontournable en raison de l'insuffisance lexicale marquant certaines notions qu'il arrive ordinairement de rencontrer dans toutes les langues. Sachant de plus que le xénisme demeure un moyen d'enrichissement linguistique et culturel, comme il est tout aussi le premier stade de l'emprunt, dont le besoin est pressant pour donner cours à certaines communications et assurer leur continuité, notamment celles qui relèvent du discours spécialisé. Un emprunt ne peut de fait recevoir la consécration de l'usage sans être d'abord longtemps employé en tant que xénisme. Nous pensons même que la particularité morphologique du xénisme peut exercer une « attirance » sur le lecteur, qui est à même de le motiver à essayer de comprendre non seulement son sens, mais aussi les raisons ayant amené l'auteur ou le locuteur à l'utiliser. Enfin, notre corpus s'étant servi des xénismes n'est pas un cas isolé, car le xénisme est un fait linguistique que l'on retrouve dans toutes les langues vivantes, et plus ou moins dans tous les domaines.

Références bibliographiques

- AYAD Abderrahmane (2016). « Le xénisme ». [En ligne], consulté le 31/01/2026. URL : <https://scienceetpratique.com/290/>

- AYAD Abderrahmane (2024). *Lexicologie et sémantique. Étude contrastive des mots de l'islam*, Science et pratique, Béjaia.
- AYAD Abderrahmane (2025). *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Science et pratique, Béjaia.
- CHERIGUEN Foudil (2002). *Les mots des uns, les mots des autres*, Casbah, Alger.
- DUBOIS Jean & coll. (1994). *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Larousse, Paris.
- ESSONO Jean-Marie (1998). *Précis de linguistique générale*, L'Harmattan, Paris.
- GANNIER Odile (2010). *Pérégrinations et pérégrinismes : emprunts, xénismes, traductions et contre-traductions*, L'Harmattan, Paris.
- PETIOT Geneviève & REBOUL-Touré Sandrine (2008). « Le *hidjab*. Un terme autour duquel on glose », *Mot. Les langues du politique*. [En ligne], 82 | 2006, mis en ligne le 01 novembre 2008, consulté le 22 février 2021. URL : <http://journals.openedition.org/mots/>

Publié sur : <https://scienceetpratique.com/13668-2/>